



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

services extérieurs

Question écrite n° 119683

Texte de la question

M. Éric Woerth appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le rapport intitulé « les services de l'État à l'étranger » qu'il a publié en conclusion des travaux de la Mission d'évaluation et de contrôle, le 5 juillet dernier. Le rapport propose de renforcer l'efficacité de l'action de la France à l'étranger, notamment en dynamisant la gestion des ressources humaines. À ce titre, il préconise de diversifier le recrutement des ambassadeurs et d'organiser leur affectation en fonction des priorités de la politique de la France dans chaque pays. De même, il suggère de créer, au sein de la direction des ressources humaines du ministère des Affaires étrangères, une cellule chargée du placement des personnels d'encadrement supérieur auprès de structures publiques et privées. Par ailleurs, il propose de mettre en place une politique de recrutement des responsables de centres et instituts culturels fondée sur la diffusion de fiches de postes précises, une sélection objective des candidats à partir de la présentation de leur projet de développement de l'établissement, et un niveau minimum de compétences en matière de gestion et de langues. Accorder des mandats, renouvelables, d'une durée de quatre ans aux directeurs de centres et instituts culturels. En conséquence, il souhaite connaître ses intentions sur ces propositions de nature à renforcer l'efficacité de l'action de la France à l'étranger.

Données clés

Auteur : [M. Éric Woerth](#)

Circonscription : Oise (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119683

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères (et européennes)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 février 2007, page 1999